

**FPR : B623**

**Chef du Service de Conduite des Peuplements  
Forestiers**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de Conduite des Peuplements Forestiers Coordonne la préparation des programmes de conduite des peuplements forestiers.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de Conduite des Peuplements Forestiers est chargé des missions suivantes :

- Coordonner la préparation des programmes d'amélioration sylvopastorale ;
- Coordonner et suivre la préparation des programmes de sylviculture et d'amélioration sylvopastorale ;
- Veiller au respect des règles sylvicoles adoptées pour la conduite des peuplements forestiers conformément aux plan d'aménagement des forêts ;
- Contribuer à l'encadrement des opérations sylvicoles réalisées dans le cadres des programmes d'action forestiers régionaux ;
- Elaborer les guides de sylviculture et les procéduriers de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des opérations sylvicoles ;
- Suivre et encadrer les opérations de conduites des peuplements privés ou gérés avec les partenaires de l'ANEF.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de Conduite des Peuplements Forestiers relève du Chef du Département de la Reforestation.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.



**FPR : B631**

**Chef du Service de l'Erosion des Sols**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de l'Erosion des Sols contribue à la promotion des plans, programmes et projets de lutte contre la désertification et de préservation des ressources naturelles et coordonne la participation de l'Agence dans leur mise en œuvre.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de l'Erosion des Sols est chargé des missions suivantes :

- Coordonner, au niveau national, la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification ;
- Assurer la mise en place d'un dispositif de suivi des processus de désertification et des programmes et projets pour y remédier ;
- Participer à la préparation des programmes d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols et en assurer le suivi de l'exécution ;
- Définir les enjeux, choisir les techniques, conduire et évaluer les travaux de lutte contre la désertification ;
- Etudier la dynamique de la désertification ;
- Identifier les zones affectées par la désertification ou à risques et établir les priorités ;
- Concerner les populations et les instances concernées par le phénomène ;
- Choisir les techniques adaptées (en fonction des contraintes techniques et du contexte socio économique de la zone).

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de l'Erosion des Sols relève du Chef du Département des risques Climatiques et Environnementaux.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B612** **Chef du Service de la Conservation des Sols et de l'Aménagement des Bassins Versants**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

### ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Conservation des Sols et de l'Aménagement des Bassins Versants coordonne l'élaboration et la préparation des programmes et projets d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols et en assure l'exécution et le suivi en concertation avec les partenaires concernés.

### MISSIONS :

Le Chef du Service de la Conservation des Sols et de l'Aménagement des Bassins Versants est chargé des missions suivantes :

- Coordonner la préparation des programmes d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols ;
- Coordonner et encadrer la planification des programmes nationaux des études d'aménagement des bassins versants ;
- Suivre l'élaboration et l'exécution des études d'aménagement des bassins versants et de conservation des sols en relation avec les différents partenaires concernés ;
- Suivre la mise en œuvre des programmes d'aménagement des bassins versants ;
- Suivre la mise en œuvre des conventions spécifiques relatives à l'aménagement des bassins versants ;
- Conduire des campagnes de sensibilisation du grand public sur les enjeux liés à la conservation des sols.

### RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Conservation des Sols et de l'Aménagement des Bassins Versants relève du Chef du Département de l'Ingénierie de l'Aménagement.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

### EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B613**

**Chef du Service de la mise en œuvre des plans  
d'Aménagement**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de la mise en œuvre des plans d'Aménagement assure le suivi de la mise en œuvre des Plans d'Aménagement et à l'élaboration des bilans d'aménagement.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de la mise en œuvre des plans d'Aménagement est chargé des missions suivantes :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts dans l'objectif de développement durable des forêts ;
- Elaborer les bilans de réalisation des plans de gestion des forêts ;
- Contribuer à la planification nationale des programmes des études d'aménagement des forêts ;
- Participer au suivi et à la validation des études d'aménagements des forêts ;
- Contribuer à la définition des options de développement et de gestion durable du secteur forestier ;
- Contribuer au suivi de l'élaboration des études d'exploration et de suivi du couvert forestier.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de la mise en œuvre des plans d'Aménagement relève du Chef du Département de l'Ingénierie de l'Aménagement.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B622**

**Chef du Service de Reboisement et de Régénération**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

### **ACTIVITES :**

Le Chef du Service de Reboisement et de Régénération assure le suivi et l'évaluation des programmes annuels de reboisement et de régénération.

### **MISSIONS :**

Le Chef du Service de Reboisement et de Régénération est chargé des missions suivantes :

- Coordonner la planification des programmes nationaux de reboisement et de régénération conformément aux orientations stratégiques de l'ANEF et aux programmes forestiers régionaux ;
- Encadrer, suivre et évaluer la mise en œuvre du programme de reboisement et de régénération ;
- Elaborer le bilan provisoire et définitif des travaux de reboisement et de régénération ;
- Développer et adapter les techniques ainsi que les procédures de mise en œuvre des opérations de reboisement et de régénération dans le contexte des changements climatiques, économiques et sociales ;
- Suivre les contrats conclus pour le reboisement des terres collectives et privées dans le cadre du Fonds National Forestier (FNF) ;
- Inciter à l'investissement privé dans le domaine de reboisement ;
- Qualifier et classer les entreprises intervenant dans le secteur forestier ;

### **RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de Reboisement et de Régénération relève du Chef du Département de la Reforestation.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

### **EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B621

**Chef du Service des Semences et Pépinières**

**FILIERE :** Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :** Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service des Semences et Pépinières contribue à la mise en œuvre de la souveraineté verte.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service des Semences et Pépinières est chargé des missions suivantes :

- Planifier et programmer les actions d'approvisionnement en plants, des programmes de reboisement, de régénération et d'amélioration sylvopastorale.
- Planifier, programmer et réaliser les opérations de récolte des semences forestières ;
- Suivre et encadrer la gestion des sites semenciers au niveau national ;
- Suivre et encadrer la gestion des stations régionales des semences ;
- Suivre et encadrer la gestion et le fonctionnement des pépinières publiques gérées par l'ANEF ;
- Contrôler la qualité des graines ;
- Assurer la certification de la qualité et de l'origine des graines ;
- Gérer les stocks des semences ;
- Assurer le développement des pépinières forestières privées modernes ;
- Suivre la gestion des subventions en nature en plants forestiers au profit des partenaires (privés, usagers des forêts, institution publiques...)

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service des Semences et Pépinières relève du Chef du Département de la Reforestation.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

**FPR : B633**

**Chef du Service de Santé des Forêts**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :**

Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service de Santé des Forêts assure l'élaboration et la mise en œuvre des plans de lutte et de prévention sanitaire des forêts

**MISSIONS :**

Le Chef du Service de Santé des Forêts est chargé des missions suivantes :

Suivre les dysfonctionnements phytosanitaires et les niveaux d'infestations des différents ravageurs touchant les peuplements forestiers ;

Gérer la base de données de la santé des forêts ;

Suivre l'exécution des programmes de protection des forêts en relation avec les départements concernés ;

Contribuer à la réalisation des études bioécologiques et climatiques ;

Coordonner les études entomologiques sur les principaux agents pathogènes de la forêt (ravageurs primaires et secondaires) ;

Elaborer les études sur les différentes problématiques de dysfonctionnement phytosanitaire des forêts (déperissement, singe magot...) ;

Elaborer les études sur la sensibilité des essences forestières ;

Assurer l'organisation de l'information et participer à l'élaboration d'une base de données SIG des peuplements/ périmètres infectés (acquisition d'images satellitaires et photographies aériennes, application de la télédétection spatiale) ;

Assurer l'analyse et la synthèse des études entreprises ;

Coordonner et organiser les tournées de prospection sur le terrain pour approcher les dysfonctionnements phytosanitaires et établir le diagnostic (superficie infectée, intensité d'attaque...) ;

Contribuer à la définition des traitements à envisager : type d'intervention (insecticides, traitement sylvicole...) et arrêter le planning d'exécution des opérations de lutte ;

Coordonner la mise en place d'un système de suivi scientifique de l'état sanitaire de la forêt ;

Mettre à jour la base de données sur l'état sanitaire de la forêt ;

Organiser la remontée de l'information ;

Mettre en place un dispositif de surveillance phytosanitaire.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service de Santé des Forêts relève du Chef du Département des risques Climatiques et Environnementaux.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

Un grade équivalent à l'échelle 11 ;

Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;

Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.



**FPR : B632**

**Chef du Service des Incendies des Forêts**

**FILIERE :**

Management Opérationnel

**FAMILLE METIERS :**

Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

**ACTIVITES :**

Le Chef du Service des Incendies des Forêts assure l'élaboration et la mise en œuvre du programme de protection et de lutte contre les incendies des forêts.

**MISSIONS :**

Le Chef du Service des Incendies des Forêts est chargé des missions suivantes :

- Elaborer les études du milieu et dresser les cartes de sensibilité aux incendies des massifs forestiers ;
- Elaborer les plans de prévention des incendies ;
- Elaborer les cartes de risques dynamiques
- Etablir des bilans et des rapports périodiques
- Organiser la permanence et la vigie pendant les périodes à haut risque ;
- Organiser et conduire les actions de sensibilisation aux dangers des incendies à destination du public ;
- Organiser les campagnes de prévention et de lutte et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, le dispositif y afférent ;
- Assurer la coordination des différents intervenants dans la lutte ;
- Evaluer le système de prévention et de lutte mis en œuvre et présenter les conclusions et les améliorations qui s'imposent ;
- Assurer la mise en place d'un système de veille sur les risques d'incendies forestiers ;
- Contribuer à la formation et à la sensibilisation des collaborateurs, partenaires et public ;
- Coordonner et suivre la lutte contre les incendies de forêts en relation avec les partenaires concernés ;
- Collecter et suivre en temps réel les informations relatives aux incendies de forêts et leur compilation dans la Base de Données réservées à cet effet (alerte des départs de feu, fiches roses, fax, rapports...);
- Conduire des campagnes de sensibilisation du grand public sur le danger des incendies de forêts.

**RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :**

Le Chef du Service des Incendies des Forêts relève du Chef du Département des risques Climatiques et Environnementaux.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

**EXIGENCES DU POSTE :**

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.